

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 MARS 2026

N°2026-03-18

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 20H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-NAUPHARY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Président.

Présents : 4

PAILLARES Bernard, RISPE Laurence, FORESTIÉ EDOUARD, LORMIERES Philippe

Absente excusée : 1

DANIÉLI Alice donne pouvoir à CANTALOUBE Julie

Madame SALAT Marie-Morgane a été élue secrétaire.

Objet : acceptation d'un don pour le CCAS

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nauphary,

Vu le code de l'action sociale et des familles

Considérant que Monsieur Édouard FORESTIÉ, demeurant 3 471 route de Verlhac-Tescou à Saint-Nauphary, a souhaité soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale en effectuant un don d'un montant de 80 euros,

Considérant que ce don contribuera au financement des actions sociales menées par le CCAS au bénéfice des habitants de la commune,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter le don de 80 euros effectué par Monsieur Édouard FORESTIÉ ;
- de dire que cette somme sera inscrite au budget du CCAS.

Adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 21 Mars 2026.

Le Président,  
Bernard PAILLARES



Le secrétaire  
SALAT Marie-Morgane.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 21/03/26  
et publication ou notification  
du 21/03/2021

LE MAIRE

Bernard PAILLARÈS

